Mettre les connaissances au service des politiques et des actions en faveur de l'alimentation et des moyens de subsistance

Concours des médias ACP

« Les services de conseil et de vulgarisation mis en œuvre dans votre pays répondent-ils aux besoins des agriculteurs ? »

De nombreux prix et récompenses à gagner !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Centre technique de coopération agricole ACP-UE (CTA), en collaboration avec plusieurs partenaires nationaux, régionaux et internationaux, organise une conférence internationale intitulée *Innovations dans les services de vulgarisation et de conseil : Mettre les connaissances au service des politiques et des actions en faveur de l'alimentation et des moyens de subsistance.* Cette conférence se tiendra à Nairobi, au Kenya, du 15 au 18 novembre 2011.

Le concours des médias ACP vise à encourager les journalistes et les spécialistes des médias à explorer les défis émergents et les opportunités qui se dessinent dans le domaine des services de conseil et de vulgarisation agricoles, à mettre en évidence les réussites et les meilleures pratiques qui pourraient être reproduites et à mieux sensibiliser au rôle important de l'agriculture et du développement rural.

Ce concours est ouvert à l'ensemble des professionnels des médias et de la communication (presse écrite et presse en ligne) évoluant au sein d'organes de presse reconnus, d'organisations des secteurs privé et public (ministères gouvernementaux, par exemple) et d'organisations non gouvernementales, y compris des associations paysannes, et qui sont ressortissants des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Chaque candidat devra adresser un travail journalistique original. Le travail présenté doit avoir été <u>réalisé dans le pays</u> au sein duquel le journaliste ou le spécialiste des médias opère. Les candidats devront soumettre leurs travaux en français ou en anglais, en format imprimé ou électronique, à l'adresse <u>extension2011@cta.int</u>, avec copie à <u>info@fara-africa.org</u> et <u>info@g-fras.org</u>.

Pour être examinés aux fins d'inclusion dans le programme de la conférence, vos <u>travaux</u> <u>journalistiques</u> devront parvenir aux organisateurs avant le <u>15 août 2011</u>.

THÈMES DU CONCOURS

Les travaux journalistiques doivent être en adéquation avec un ou plusieurs thèmes transversaux de la conférence.

- 1. Orientations politiques. Les politiques gouvernementales façonnent de différentes manières la structure, le fonctionnement et la performance des services de conseil et de vulgarisation agricoles. Quels sont les bonnes/meilleures pratiques ou les obstacles rencontrés dans l'application des politiques ? Quels ont été les instruments politiques les plus efficaces ? Ont-ils contribué à renforcer la responsabilité, l'efficacité, l'autonomisation et l'impact ? Des leçons ont-elles été tirées pour réformer les structures de gouvernance et attirer des investissements publics et privés dans les services de conseil et de vulgarisation ? Les gouvernements pourraient-ils s'en inspirer pour promouvoir ces services en tant que biens publics ? Quel ensemble de réglementations, de biens et de services est le plus approprié pour fournir des services de conseil et de vulgarisation permettant aux pays d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés ? Quelles recherches sont nécessaires pour combler le fossé des connaissances ?
- 2. Renforcement des capacités. Les capacités nécessaires pour stimuler l'innovation dans les services de conseil et de vulgarisation sont multiples et variées. Les petits exploitants agricoles et les communautés marginalisées doivent articuler la demande, avoir accès aux marchés agroalimentaires et assurer le suivi-évaluation de la performance des services. Les agents de vulgarisation doivent fournir des services de qualité, rentables et efficaces, et assurer le suivi-évaluation de leur impact. Quelles sont les bonnes/meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités? Quelles nouvelles connaissances, compétences et infrastructures faut-il développer face au rôle accru des services de conseil et de vulgarisation agricoles? Comment renforcer au mieux les capacités des acteurs concernés à court et moyen terme? Quelles recherches sont nécessaires pour combler le fossé des connaissances? Quels types et niveaux d'investissement faut-il privilégier?
- 3. Outils et approches. Plusieurs outils et approches ont été testés afin d'améliorer les services de conseil et de vulgarisation agricoles. Quels sont les <u>approches</u> et <u>OUTILS</u> (y compris l'utilisation des TIC et des médias de masse) innovants jugés les plus efficaces pour améliorer la fourniture de ces services ? <u>Ont-ils été renforcés et étendus ?</u> Si tel n'a pas été le cas, comment faire pour assurer la qualité, la rentabilité, la durabilité et l'impact de ces services sur la productivité agricole, les moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles ? Les leçons et les bonnes/meilleures pratiques ontelles été <u>partagées</u> avec les décideurs politiques, les acteurs du développement et les professionnels de la vulgarisation dans les différents pays et régions ? Qu'en est-il des résultats ? Quelles recommandations avanceriez-vous pour favoriser à l'avenir le partage des connaissances ?
- 4. Réseaux d'apprentissage. L'innovation est un levier de développement socioéconomique (notamment en faveur des plus pauvres) et l'apprentissage une composante essentielle du processus d'innovation. Ce processus repose sur les capacités d'intégration des agriculteurs dans l'apprentissage, mais aussi sur la participation des chercheurs, des agents de vulgarisation et de conseil, et leur apport de valeur ajoutée, à ces réseaux. Ces réseaux d'apprentissage existent-ils, qui sont les acteurs impliqués dans ces réseaux et quelles sont les interactions entre les différents acteurs? À quel(s) niveau(x) opèrent ces réseaux? Quel a été l'impact des différents types et configurations de réseaux sur les processus d'innovation agricole et rurale, et quels sont les enseignements qui peuvent être tirés de cette expérience ? Quel a été le rôle des services de conseil et de vulgarisation dans ces réseaux ? Ces réseaux ont-ils contribué à améliorer l'efficience et l'efficacité des services de conseil et de vulgarisation - et, si oui, dans quelle mesure? Quels dispositifs institutionnels faut-il mettre en place pour permettre aux agriculteurs et à d'autres acteurs de se former tout au long de leur vie ? Comment partager les expériences et les leçons tirées avec les décideurs politiques, les acteurs du développement et les professionnels de la vulgarisation?

PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR

Les organisateurs revendiquent le modèle traditionnel de protection de tous les documents soumis par le droit d'auteur sauf si ce droit est détenu par une tierce partie, telle qu'une agence gouvernementale ou un groupe de presse, et autorisent n'importe qui – sur simple demande – à les utiliser à des fins scientifiques ou autres, à la condition que soient mentionnés les noms de l'auteur et des organisateurs.

MODALITÉS

Chaque candidat est invité à soumettre UN travail journalistique (au format papier ou audiovisuel) réalisé dans un pays ACP*. Le titre et le nom de l'auteur devront être clairement indiqués sur la page de couverture du document. Le travail journalistique doit fournir des informations reflétant la réalité sur le terrain. La date limite de soumission est fixée au 15 août 2011.

Chaque candidat devra soumettre une note biographique succincte indiquant son nom et ses coordonnées complètes, son adresse électronique, ses numéros de téléphone, son adresse postale complète, et joindre une copie scannée de sa carte d'identité ou passeport.

Les travaux reçus après le <u>15 août 2011</u> ne seront pas pris en considération. Une notification d'acceptation sera envoyée le <u>15 septembre 2011</u>.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un jury international composé de professionnels issus des médias, des services de conseil et de vulgarisation agricoles, du monde politique et des organisations d'agriculteurs, examinera les textes soumis et formulera des recommandations au Comité de pilotage international de la conférence.

Les travaux soumis doivent démontrer que les auteurs ont une bonne compréhension des questions liées aux services de conseil et de vulgarisation ainsi que de leur potentiel dans le domaine du développement agricole et rural.

Les principaux critères de sélection sont les suivants :

- Originalité et qualité de l'analyse.
- Créativité.
- Pertinence et adéquation aux problématiques du développement.
- Qualité de la langue (style, orthographe et grammaire correctes, etc.).
- Bibliographie et/ou autres références pertinentes.
- Respect du format de texte prescrit :
 - o Nombre de mots documents écrits : entre 1 200 et 1 500. Les productions audiovisuelles ne doivent pas dépasser 5 minutes.
 - o Police: Arial
 - o Taille des caractères : 11
 - o Interligne: 1,5
- <u>Remarque</u>. Des notes seront également attribuées aux journalistes/spécialistes des médias dont les travaux ont été publiés ou diffusés au niveau national, régional ou international avant la date limite de soumission. La date de publication devra être indiquée sur la soumission dans la mesure où seuls les travaux originaux préparés après l'annonce du présent appel seront pris en considération.

RÉCOMPENSES ET PRIX

Le meilleur texte journalistique pour chacune des six régions ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique de l'Est, Pacifique et Caraïbes) sera sélectionné selon des critères établis. Les six finalistes régionaux seront annoncés en septembre 2011. Leur participation à la conférence internationale sur les services de conseil et de vulgarisation agricoles, qui se tiendra à Nairobi (Kenya), sera entièrement prise en charge.

Chaque finaliste recevra également un montant de 1 000 (mille) euros en espèces. Il leur sera en outre demandé d'assurer la couverture médiatique de la conférence.

Les trois lauréats venant en tête seront annoncés lors de la conférence. Le « gagnant » final recevra un prix supplémentaire de 1 000 euros, le deuxième 500 euros et le troisième 300 euros. Ils se verront également décerner des trophées du CTA ainsi que des livres.

Les meilleurs travaux seront publiés et promus au niveau régional et international, ainsi que sur les sites web du CTA et de ses partenaires, et dans d'autres publications. Les participants au concours, et notamment les lauréats, se verront impliqués dans d'autres activités liées aux projets de communication (tous médias confondus) du Centre.

CLAUSES SUPPLÉMENTAIRES

Le Centre technique de coopération agricole et rurale se réserve le droit de rejeter tout dossier de candidature qui ne répond pas aux critères du concours et aux conditions du présent texte qui tient lieu de règlement :

- En participant au concours, le candidat garantit que le travail soumis est original et n'enfreint pas les droits d'une tierce partie.
- La participation au concours implique l'accord donné au CTA de rendre publics, s'il y a lieu, le texte, le nom, la profession et le lieu de résidence du candidat.
- En outre, elle constitue un accord donné au CTA d'utiliser les textes soumis dans ses publications et dans le cadre d'activités promotionnelles. Les auteurs conservent le droit de propriété et tous les autres droits liés pour l'utilisation future de leurs textes.
- Les productions soumises (articles, vidéos, etc.) ne seront pas restituées à leurs auteurs.
- Toutes les taxes locales et autres applicables aux prix sont à la charge exclusive des lauréats.
- Si, pour quelque raison que ce soit, le concours ne pouvait être organisé comme prévu, le CTA se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de clôturer, de modifier ou de suspendre le concours.
- Les décisions prises par le jury et le CTA sont souveraines et ne sauraient faire l'objet d'aucune contestation.
- Tous les participants au concours acceptent implicitement les règles présentées dans ce document.

* Pays ACP

Les pays ACP, ou pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, sont les pays signataires de l'accord de partenariat ACP-UE (Union européenne) dit « Accord de Cotonou ». Ces pays sont les suivants : Afrique du Sud – Angola – Antigua-et-Barbuda – Bahamas – Barbade – Belize – Bénin – Botswana – Burkina Faso – Burundi – Cameroun – Cap-Vert – Comores – Congo (Brazzaville) – Congo (Kinshasa) – Côte d'ivoire – Cuba – Djibouti – Dominique – États fédérés de Micronésie – Érythrée – Éthiopie – Guinée équatoriale – Fidji – Gabon – Gambie – Ghana – Grenade – Guinée-Bissau – Guyana – Haïti – Îles Cook – Îles Marshall – Îles Salomon – Jamaïque – Kenya – Kiribati – République centrafricaine – République dominicaine – Timor oriental – Lesotho – Liberia – Madagascar – Malawi – Mali – Maurice – Mauritanie – Mozambique – Namibie – Nauru – Niger – Nigeria – Niue – Palau – Papouasie-Nouvelle-Guinée – République de Guinée – Rwanda – Saint-Christophe-et-Nevis – Saint Vincent-et-les Grenadines – Sainte-Lucie – Samoa – Sao Tomé-et-Principe – Sénégal – Seychelles – Sierra Leone – Somalie – Soudan – Surinam – Swaziland – Tanzanie – Tchad – Togo – Tonga – Trinité-et-Tobago – Tuvalu – Ouganda – Vanuatu – Zambie – Zimbabwe.